

# **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

**Nombre de conseillers en exercice** : 21

**Conseillers présents** : 16

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : M. ALLAIN J.M., Maire – FOURNIER C – LEVEQUE M., COTTEAU B., Adjoints – BOITTIN R. CHOYER C - CONEUF R. - CRONIER A. – DELANGLE C. - DIVAY N. - DUVAL L. – GUIHÉRY S. - JUGUET S.- POIRIER J. – QUENTIN B - ROUSSEAU JJ -  
formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration** :

**Absents excusés** : MM. MILLET R.- CHAUSSIS K, FOUQUÉ JC., MME LOUSEAU S. M. POUILLAIN S.

**Secrétaire de séance** : Nicolas DIVAY.

*Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 4 juillet, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.*

➤ Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision du Maire n°6** : fixation du montant de location du local de stockage rue des Frères Lumière, à 0.50 € le m<sup>2</sup>, à compter du 1er juillet 2019
- **Décision du Maire n°7** : conclusion d'un contrat de fourniture de repas pour la restauration scolaire entre la commune et l'établissement et service d'aide par le travail « Les Ateliers de la Colmont » pour la période du 1er septembre 2019 au 31 juillet 2020, sur la base d'un prix de repas de 3.46 € HT, soit 3.65 € TTC.

## **I – CADRE DE VIE – Roger MILLET**

### **• POINT SUR LES TRAVAUX**

- **Travaux Mairie** : Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'une première consultation a eu lieu, avec une seule réponse. Il a donc été décidé de lancer une nouvelle consultation. Monsieur le Maire souhaite que de nombreuses entreprises puissent répondre. Le début des travaux est maintenu au cours du dernier trimestre 2019.
- **Rue du Maine** : les travaux sont en cours d'achèvement. Les retours de la part des riverains et administrés sont d'ores et déjà très positifs. Lors de la prochaine réunion sera communiqué le montant final de cette opération.
- **Point avec la communauté de communes pour les travaux de voirie 2020** : M. Rémi BOITTIN rappelle les différents travaux prévus par la communauté de communes pour les travaux de voirie. Un enduit est programmé « Chemin des Petites Fontaines » et « rue de l'Abbé Pierre ». La route sera empierrée au bas de la « rue de l'Abbé Pierre » vers la rocade. De l'enduit sera également prévu à divers lieu-dit « route de Couesmes »
- **Salle de Tennis** : Les travaux ont pris un peu de retard mais se poursuivent
- **Eglise** : l'avancée des travaux stagne, M. le Maire précise que nous sommes en attente de l'architecte.
- **Adressage** : Ce dossier est en phase de finalisation. Pour rappel l'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations ou de locaux. Il consiste le plus souvent à nommer des voies et à assigner des numéros aux bâtiments que la voie dessert. M. le Maire précise qu'il s'agit d'un dossier complexe qui a demandé environ 2 ans de travail.

- **Liaison douce** : une rencontre s'est tenue en mairie de Brecé. S'agissant des terrains à acquérir, l'idée est de jalonner le terrain dans un premier temps afin de ne prendre que le nécessaire. Une fois le tracé validé, les travaux pourront débuter. Le revêtement sera sur 2.50 m de large avec une passerelle.
- **Cimetière** : une réunion de travail s'est tenue en mairie cette semaine pour les reprises de concession en état d'abandon. Pour rappel, l'état d'abandon implique que la **concession** doit avoir au moins 30 ans d'existence, la dernière inhumation doit dater de 10 ans au moins, l'**état d'abandon** doit être constaté. Un courrier va être adressé aux familles concernées pour une réunion sur place, avant le lancement de la procédure.
- **Secteur de la salle Jeanned'Arc** : suite à l'acquisition de l'immeuble Douillet, un minimum de travaux pour créer du stationnement est proposé dans un premier temps.

## **II – ANIMATIONS CULTURELLES**

### **• POINT SUR LES MANIFESTATIONS PASSÉES :**

- **Exposition Métamorflow** : les 7 et 8 septembre derniers, Mme Florence MARTEL a présenté une exposition à l'espace Colmont. Ce sont près de 250 tableaux de ses élèves qui étaient exposés.
- **Élection Miss Pays de Loire 15 / 17 ans** : 600 spectateurs sont venus encourager les 24 candidates à l'élection « Miss Pays de Loire 15/17 ans ». La lauréate du concours est une jeune fille de BONCHAMPS-LES-LAVAL.

### **• POINT SUR LES MANIFESTATIONS À VENIR :**

Mme FOURNIER rappelle les événements à venir dont le spectacle de « Jean-Marie BIGARD » le 4 octobre. Le cinéma de GORRON propose 2 dates importantes en partenariat avec ATMOSPHÈRE 53 ; **le mardi 8 octobre** le film « Depuis les champs » sera diffusé. La séance sera suivie d'un échange avec le réalisateur Thomas BAUDRE et l'équipe d'Atmosphères 53.

**Le mardi 15 octobre**, le film « Les Dépossédés » sera proposé. C'est la sixième édition en Mayenne mais seulement la deuxième année consécutive que Gorrion Cinéma accueille un film sélectionné par le festival **Alimen Terre**. Des membres de la Confédération paysanne de la Mayenne et André Buchet, paysan-écrivain dans la Drôme, seront présents.

### **• INFORMATIONS :**

M. Le Maire informe les membres du conseil que Mme Laura BOUTILLY a sollicité une disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. M. Antoine BOURDIN, contractuel, sera en charge de la partie technique de l'espace Colmont, avec le soutien de M. HIBOU. M FOURRÉ viendra en soutien à M. BOURDIN pour la partie administrative.

Mme Armande LÉON a été recrutée en qualité de contractuelle, sur un temps partiel, pour s'occuper de la gestion du cinéma.

## **III - JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS**

### **• SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

- **Association Gorrion Pétanque** : Les bénévoles de l'association Gorrion pétanque avaient consacré plus de 800 heures pour les travaux d'aménagement du boulodrome du Pavé. Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 800 € à titre exceptionnel pour leur participation à l'aménagement du boulodrome et 200 € au titre de la subvention de fonctionnement.

***Avis favorable à l'unanimité***

- **Club Nautique** : Lors de la dernière commission jeunesse, sports et loisirs, il avait été demandé à M. RIVIÈRE, président de l'association, de déposer sa demande de subvention qui n'avait pas été remise en temps et en heure. Après vérification, la demande avait été faite en son temps mais n'avait pas pu être lu suite à sa transmission par mail. Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 500 €.

***Avis favorable à l'unanimité***

## • **INFORMATIONS ET DIVERS :**

- Journée Portes ouvertes des associations sportives le 7 septembre : les visiteurs sont venus nombreux lors de ces portes ouvertes. Nombreuses sont les personnes extérieures à GORRON à venir pratiquer une discipline sur la commune.
- Paris-Brest-Paris : La ville de GORRON a eu le plaisir d'accueillir les jeunes du Paris-Brest-Paris pour une étape au gîte de la Colmont. M. LEVEQUE fait part aux conseillers d'un courrier de remerciement.
- Foire d'automne : des démonstrations de rollers seront proposées ce dimanche à l'occasion des Virades de l'Espoir. Messieurs PAVIS et AUBERT feront partager leur passion et pourront initier les personnes désireuses. Un film réalisé lors des 24 heures Rollers du Mans sera diffusé pour l'occasion sur le stand. Un parcours sera également proposé pour les enfants ; ils pourront y participer avec leur trottinette, draisiennette, ou vélo.  
Monsieur LEVEQUE tient à remercier les correspondants locaux qui ont relayé cette manifestation dans la presse locale.

*M. Le Maire informe le conseil que l'association « Génération Mouvements » organisera le 29 mai 2020 la « Journée Départementale de la forme ».*

## **IV - AFFAIRES SOCIALES**

### • **INFORMATIONS ET DIVERS :**

#### - **Repas des Aînés :**

Le repas a eu lieu le dimanche 15 septembre. 167 personnes ont participé dont 19 résidents de l'EHPAD. Toutes les personnes présentes lors de cette journée ont fait remarquer que le repas était de très bonne qualité. L'animation était pour cette année menée par l'animateur Ph' il. Il s'agissait d'une animation musicale, moins d'échanges avec les convives qu'à l'accoutumée. Mme COTTEAU tient à remercier les membres du CCAS et les membres du Conseil Municipal pour leur investissement lors de cette journée.

#### - **Virades de l'Espoir :**

Mme COTTEAU rappelle les animations proposées lors de ce week-end. Il sera proposé par le CCAS le dimanche 29 une vente de crêpes et de pâtisseries (dons du Super U) sous un stand Place de la Houssaie (à côté des animations de la commission Jeunesse, Sports et Loisirs). Mme COTTEAU fait appel à tous les membres du conseil municipal pour faire des crêpes et venir vendre ces crêpes sur la journée. Une tombola sera également organisée. L'intégralité des recettes sera reversée aux Virades.

Il est également rappelé les autres manifestations organisées pour l'occasion.

Mme COTTEAU tient à remercier tous les sponsors qui se sont associés à cet événement.

#### - **CIVAM Bio :**

M. Le Maire informe le conseil d'un projet avec le CIVAM Bio. Pour rappel, le CIVAM Bio a pour objet de développer l'Agriculture Bio en apportant un appui technique aux agriculteurs et en s'impliquant dans la structuration des filières (groupes d'échanges techniques et formations), de permettre le partage d'expériences et de savoir-faire entre les acteurs (agriculteurs, restaurants collectifs, consommateurs...) sur le territoire, de sensibiliser le grand public à la Bio à travers la mise en œuvre de manifestations et de moyens de communication et d'accompagner le développement de la production et de la consommation des produits bio sur le territoire (restauration collective, circuits courts).

M. Le Maire souhaite que la commune de GORRON soit porteuse de ce projet alimentaire pour la restauration collective (ESAT, EHPAD, collège) avec des animations proposées dans toutes les écoles de GORRON.

À ce jour plusieurs rencontres ont eu lieu avec les élus, les représentants de la restauration collective de GORRON, les directeurs d'établissements scolaires et le CIVAM Bio.

Cette action débute dimanche 29 septembre pour s'achever en juin 2020.

## **VI – ADMINISTRATION GENERALE, ECONOMIE, PERSONNEL**

### **Contrat d'association école Saint Michel – convention financières :**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'association entre l'Etat et l'Ecole Saint-Michel a été signé le 6 octobre 2005 et qu'une convention financière entre la commune, le président de l'organisme de gestion et le chef d'établissement a réglé la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes de l'école. Celle-ci prévoit que la durée de la convention est fixée à deux ans et, qu'à son terme, une nouvelle évaluation du coût de l'élève du public est réalisée pour réajuster le forfait communal.

Suite à cette nouvelle évaluation, le montant du forfait communal s'établit à 1 095 € par élève des classes maternelles au lieu de 928 € précédemment et à 375 € par élève des classes élémentaires au lieu de 434 € précédemment, correspondant aux coûts moyens annuels de scolarité par élève, auquel est ajoutée au titre de mesures complémentaires, une subvention de 8 000 € pour l'organisation et l'animation du temps périscolaire.

Les dépenses prises en compte sont celles de l'année N-1 et celles de l'année N-1 et N-2 pour l'entretien de bâtiment et les frais de personnel technique. Les élèves pris en compte sont ceux domiciliés sur la commune de GORRON.

Il est proposé au conseil :

- De fixer le montant du forfait à 1 095 € par élève des classes maternelles et à 375 € par élève des classes élémentaires, auquel est ajoutée une subvention de 8 000 € pour l'organisation et l'animation des temps périscolaires.
- D'autoriser le maire à signer la convention financière à intervenir.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### **Frais scolaires 2018-2019 – participation des communes :**

Dans le cadre des participations demandées auprès des communes ayant des enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire publiques de la commune, il est proposé au conseil :

- De donner son accord pour recouvrer les participations des communes à ce titre au vu des délibérations fournies par les communes pour les années 2018 et 2019.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### **Autorisations spéciales :**

#### **BUDGET CINEMA : D.M. 2**

*Objet : Ajustement des amortissements du budget cinéma*

Section de fonctionnement

Dépenses : 6811 – Dotations aux amortissements + 2 000.00

Recettes : 777 – Quote-part des subventions + 2 000.00

Section d'investissement

Dépenses : 13914 – Subventions d'équipement + 2 000.00

Dépenses : 28188 – Autres immobilisations corporelles + 2 000.00

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT : D.M.1**

*Objet : Ajustement du résultat d'exploitation*

Section de fonctionnement

Dépenses : 001 – Résultat d'exploitation + 10.00

Recettes : 70611 – Redevance d'assainissement - 10.00

**Avis favorable à l'unanimité.**

### **Acquisition terrain :**

*Rue Jean-Jacques Garnier (entrée services techniques) :*

Il est proposé au conseil :

- L'acquisition d'une bande de terrain, située rue Jean-Jacques Garnier, d'une superficie de l'ordre de 75 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée section AC n° 573p pour un prix d'environ 1200 € (en fonction de la surface réelle déterminée après bornage),
- De confier la réalisation de cette acquisition à l'office notarial THUAULT-LEBOSSE et LEROUX-BLANDIN,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette acquisition.

***Avis favorable à l'unanimité.***

– **Cession terrain :**

Commune de Carelles :

Il est proposé au conseil :

- De céder à la commune de Carelles, un terrain sis à Carelles, rue de la Croix, propriété de la commune de Gorrion, cadastré section B 948, d'une superficie de 31 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, frais d'acte à la charge de la commune de CARELLES.

***Avis favorable à l'unanimité.***

– **Convention de servitudes au profit de Mayenne Fibre pour l'implantation d'une armoire technique :**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le département, il est proposé au conseil :

- La conclusion d'une convention de servitude au profit de Mayenne Fibre sur la parcelle désignée ci-après :
  - Section AB n°933,
  - Servitude : 2 m<sup>2</sup>.
- D'autoriser le maire à signer la convention avec Mayenne Fibre.

***Avis favorable à l'unanimité.***

– **Personnel :**

- **Création d'un poste de chargé de mission communication :**

Il est proposé au conseil de créer un poste de chargé de communication, poste de catégorie B, à temps complet, sur contrat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

***Avis favorable à l'unanimité.***

## **VI – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

• **CCBM :**

- **Syndicat mixte « SyBAMA », syndicat de bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents :**

Un arrêté inter-préfectoral du 12 juillet 2019 porte projet de périmètre du syndicat mixte.

Les organes délibérants des communautés de communes concernées doivent se prononcer sur le périmètre proposé ainsi que sur les statuts du nouveau syndicat.

L'adhésion des communautés de communes concernées est subordonnée à l'accord des conseils.

L'accord des communes ne concerne pas le projet de périmètre et des statuts mais seulement l'adhésion de leur communauté de communes au syndicat mixte.

***Avis favorable à l'unanimité.***

• **SEKOM :**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Colmont a essuyé deux pollutions, l'une à cause d'un problème technique sur la station de pompage, l'autre avec du lisier qui est allé dans la rivière, ce qui a obligé un arrêt de la station pendant deux jours.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 mn.*

Le secrétaire de séance,  
Nicolas DIVAY



Le Maire,  
Jean-Marc ALLAIN



